

ANNEXE II

1.1

La prospection et l'animation de la relation regroupe principalement les finalités suivantes :

Finalités	Base Légale permettant le traitement	Données obtenues auprès de Tiers	TRANSFERT DES DONNEES VERS UN PAYS NON MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE (*)
1.1.1 Définition de l'offre commerciale et de la tarification	CONTRAT	Non	Non
1.1.2 Animation événementielle	INTERET LEGITIME (individualisation de la relation et qualité de service)	Non	Non
1.1.3 Revue de la clientèle			
1.1.4 Utilisation de données de navigation à des fins d'enrichissement de la connaissance du client	CONTRAT	Non	Non

(*) Hors transferts vers la Suisse mentionnés dans les présentes mentions au titre de la sous-traitance de certains traitements notamment infomatiques.

1.2

L'entrée en relation et la gestion de la relation bancaire et des comptes regroupe principalement les finalités suivantes :

Finalités	Base Légale permettant le traitement	Données obtenues auprès de Tiers	TRANSFERT DES DONNEES VERS UN PAYS NON MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE (*)
1.2.1 Entrée en relation, suivi et administration des comptes	OBLIGATION LEGALE	Oui : tiers gérants, apporteurs d'affaires	Non
1.2.2 Regroupement de clients sur la base de liens relationnels aux fins d'adaptation de l'offre et de la tarification selon les critères suivants : - comptes liés juridiquement - liens familiaux ou assimilés - liens d'affaires - identité du canal d'arrivée	INTERET LEGITIME (gestion de la relation globale Client – comptes rattachés) <i>Il est précisé que le Client peut à tout moment et sans condition refuser ou s'opposer à un regroupement avec des comptes tiers.. Les comptes liés à d'autres personnes concernées ne pourront être communiqués au Client pour des raisons de secret bancaire</i>	Non	Non
1.2.3 Reporting des informations financières et fiscales à la clientèle	CONTRAT	Oui : avocats, fiscalistes, cabinets d'expert comptable	Fonction du cas d'espèce
1.2.4 Réclamations et exercice des droits, précontentieux - contentieux et saisies-arrêts et successions	OBLIGATION LEGALE	Fonction du cas d'espèce	Fonction du cas d'espèce

2

L'offre et la gestion des produits et services regroupe principalement les finalités suivantes :

Finalités	Base Légale permettant le traitement	Données obtenues auprès de Tiers	TRANSFERT DES DONNEES VERS UN PAYS NON MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE (*)
2.1 Activité de conseil et d'ingénierie patrimoniale	CONTRAT	Oui : avocats, notaires, experts comptables	Fonction du cas d'espèce
2.2 Activité d'investissement, opérations sur titres et assurance vie	CONTRAT	Oui : assureurs, apporteurs d'affaires, tiers gérants	Législateur américain CFTC et CME
2.3 Activité de crédit	CONTRAT	Oui : assureurs, avocats, notaires	Fonction du cas d'espèce
2.4 Activité liées aux opérations de caisse, de paiement et aux moyens de paiement (cartes et chèques)	CONTRAT	Non	Si la banque bénéficiaire du paiement, la banque correspondante, la banque intermédiaire, la banque destinataire du chèque est hors UE, oui
2.5 Activité de banque en ligne et coffres	CONTRAT	Non	Non

3

La gestion logistique (sûreté et sécurité des biens et personnes, courriers et archives) regroupe principalement les finalités suivantes :

Finalités	Base Légale permettant le traitement	Données obtenues auprès de Tiers	TRANSFERT DES DONNEES VERS UN PAYS NON MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE (*)
3.1 Sûreté et sécurité des personnes, des biens et de l'information	OBLIGATION LEGALE	Non	Non
3.2 Courriers et archivage	CONTRAT	Non	Non

4.1

Le Respect des autres obligations légales et réglementaires vis-à-vis d'autorités externes regroupe principalement les finalités suivantes :

Finalités	Base Légale permettant le traitement	Données obtenues auprès de Tiers	TRANSFERT DES DONNEES VERS UN PAYS NON MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE (*)
4.1.1 Réponse aux réquisitions et demandes administratives et judiciaires	OBLIGATION LEGALE	Oui : avocats, notaires, administrateur, mandataires judiciaires	Fonction du cas d'espèce
4.1.2 Reporting réglementaire à caractère financier	OBLIGATION LEGALE	Non	Non
4.1.3 Reportings statistiques aux régulateurs	OBLIGATION LEGALE	Non	Non
4.1.4 Reporting fiscal (échange automatique d'informations et prélèvements fiscaux)	OBLIGATION LEGALE	Non	Non

4.2

Le respect des autres obligations légales et réglementaires en réponse à des obligations de contrôle interne regroupe principalement les finalités suivantes :

Finalités	Base légale permettant le traitement	Données obtenues auprès de Tiers	TRANSFERT DES DONNEES VERS UN PAYS NON MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE (*)
4.2.1 Consolidation des données au fin de pilotage financier et reporting interne	INTERET LEGITIME	Non	Non
4.2.2 Contrôles périodique et permanent et reporting associé	OBLIGATION LEGALE	Non	Fonction du cas d'espèce
4.2.3 Contrôle de conformité notamment en matière de sécurité financière, de lutte contre la fraude et de surveillance des opérations sur les marchés financiers	OBLIGATION LEGALE	Non	Si l'autorité judiciaire, le régulateur, l'administration fiscale du client est hors UE, oui